



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0190

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 - Mission d'étude technique et réalisation de travaux de signalisation lumineuse - Convention avec le Sytral

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0190**

commission principale :

objet : **Amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 - Mission d'étude technique et réalisation de travaux de signalisation lumineuse - Convention avec le Sytral**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le fonctionnement des lignes de tramway T1 et T2, mises en service en 2001, nécessite une actualisation et une modernisation, en particulier au niveau des carrefours à feux traversés de manière à améliorer la priorité et donc les temps de parcours du tramway.

Cette amélioration nécessite une étude technique qui consiste en :

- la rédaction d'une notice des principes de régulation,
- l'expertise de 5 carrefours "tête de série" de la ligne T1 comprenant l'analyse du fonctionnement existant, de l'optimisation des délais d'approche du tramway, la programmation des 5 contrôleurs avec recette et mise en service,
- le bilan de l'opération.

En fonction des résultats de cette étude et de l'expertise précitée, la totalité des carrefours des lignes T1 et T2 seront analysés, modifiés et mis en service avec de nouveaux principes de régulation.

Il a été convenu que les études techniques et les travaux de signalisation lumineuse pour l'amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 seraient financés à parité par le Sytral et la Communauté urbaine.

C'est ainsi que la Communauté urbaine autorise le Sytral à réaliser les études techniques pour un montant estimé à 32 340 € HT, la Communauté urbaine apportant un financement à hauteur de 50 %, soit 16 170 € HT.

Les travaux de signalisation lumineuse pour les carrefours traversés par les lignes de tramway T1 et T2 seraient réalisés par la Communauté urbaine (direction de la voirie) compétente en matière de voirie et propriétaire du domaine.

En première approximation et sous réserve du résultat des études techniques, ces travaux sont estimés à 400 000 € HT, le Sytral apportant un financement à hauteur de 50 %, soit 200 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Décide la réalisation d'études techniques et de travaux de signalisation lumineuse pour l'amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 de l'agglomération lyonnaise.

2° - Approuve la convention à intervenir entre le Sytral et la Communauté urbaine pour le financement à parité des études techniques et des travaux de signalisation lumineuse.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention et à la rendre définitive.

4° - Le financement de la participation de la Communauté urbaine pour les études techniques pour 16 170 € HT sera prélevé sur l'opération 1083 compte 0 203 100. Le financement des travaux de signalisation lumineuse fera l'objet d'une individualisation complémentaire ultérieure.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.